

Aire des gens du voyage : « L'Etat doit assumer »

Grosse séance, lundi soir, pour les élus de la communauté d'agglomération. Finances, transport, assainissement, aire d'accueil des gens du voyage, étaient au menu.

Après avoir « subi », du propre aveu de Paul Felinger, la lecture d'un énoncé de chiffres concernant le budget supplémentaire 2010 par le vice-président de la communauté d'agglomération, les élus se sont penchés sur un ordre du jour chargé.

Première intervention lors de la lecture du rapport d'activités concernant l'aire d'accueil des gens du voyage. Celui-ci fait apparaître une bonne gestion avec des durées de séjour respectées, l'absence d'impayés, et très peu de vandalisme.

Laurent Kalinowski a cependant profité de ce point pour faire une déclaration de principes, suite à l'agression du maire de Petite-Rosselle, le week-end précédent. « C'est inconcevable qu'un élu puisse être agressé verbalement ou physiquement, dans l'exercice de ses fonctions, alors qu'il est dans une démarche de concertation, afin de régler un problème », s'indigne le président de la Caf. « Nous ne pouvons tolérer la prise par la force d'un espace public. »

Surtout, comme le souligne Laurent Kalinowski, qu'il s'agit de concertations qui n'incombent pas à nos collectivités. L'accueil des « grands passages » est de la responsabilité de l'Etat. Nous avons voté un schéma départemental que, pour notre part, nous respectons. Hélas, les aires « grand passage » pour les gens de voyages n'ont pas été réalisées. Et une fois de plus, c'est nous qui sommes en première ligne », argumente Laurent Kalinowski.

Pour sa part, Jean-Claude Holtz, est intervenu sur un aspect très pratique. « Pourquoi l'entretien des abords incombé-t-il à nos services communaux ? », interroge le maire de Stiring-Wendel. « Notamment en ce qui concerne la viabilité des routes en hiver, je pense que cela est du ressort d'Adoma. Ou alors, je facture les travaux. »

En bref
CLTS. - Le centre lorrain des technologies de la santé a cessé son activité au printemps, pour des raisons essentiellement financières. « C'est regrettable », déplore Laurent Kalinowski. « C'était un outil important dans le cadre de la santé et de l'aménagement du territoire. Ici, à la Communauté d'agglomération, nous avons toujours soutenu cette structure », précise le président.

Reste qu'un mandataire judiciaire a été chargé de la liquidation de l'association. La Caf va récupérer une partie du mobilier. Le matériel informatique sera repris par le personnel.



Après l'agression du maire de Petite-Rosselle, Laurent Kalinowski a exigé que l'Etat prenne ses responsabilités concernant les aires d'accueil des gens du voyage. Photo Jean-François KELLER.

Emprunt. - Le président a souscrit un prêt de deux millions d'euros auprès de la Caisse d'Epargne et de prévoyance de Lorraine Champagne-Ardenne d'une durée de 15 ans, au taux fixe de 3,27 %.

Maison de la Justice et du droit. - Le bail, d'une durée de 6 ans, a été renouvelé au 8, avenue de l'Europe, pour un loyer mensuel de 529 €.

Eau. - Le contrat d'affermage du service de l'eau potable avec la société Veolia a été reconduit pour la période du 1er septembre 2010 au

31 août 2022.

Assainissement. - L'attribution de la délégation de service public de l'assainissement Base-Rosselle a été confiée à Veolia eau pour la période du 1er septembre 2010 au 31 août 2022.

B.B.

Chers parkings vides

Ah les parkings de Forbach... Quand ils existent, ils sont ou pleins, ou loin, ou trop chers. Eh bien quand ils n'existent pas... c'est la même chose.

Lundi soir, lors de la séance de la Caf, les élus ont dû se prononcer pour la création d'un abri vélos à la gare SNCF. L'implantation doit se faire sur quai, entre le bâtiment voyageurs et le bâtiment auto-commutateur. Le projet prévoit la création de 32 places en accès fermé (abonnés) et de 24 places en accès libre. Pour la modique somme de... 83 000 € HT, dont 25 % à la charge de la SNCF, le reste étant divisé à parts égales (31 125 €) entre la Caf et le Conseil régional.

« C'est énorme comme coût ! », s'étrangle Jean-Claude Hehn. « Il est réalisé avec du bois exotique précieux ! », s'interroge le maire d'Alsting. Faut dire que le bâtiment ressemble à un gros chalet amélioré.

Malaise dans la salle. Tout d'abord, on explique que l'endroit va être super-sécurisé ! Puis qu'en fait « on n'a pas le choix. Nous sommes partenaires de la SNCF et nous sommes devant le fait accompli », tente Laurent Kalinowski. Joli partenariat à l'air de penser Jean-Claude Hehn qui lâche : « C'est trop facile d'imposer quand on ne paye pas ! »

Jean-Claude Holtz, lui, se demande si « les 56 places se justifient ? ». Ben évidemment personne n'en sait rien si ce n'est qu'une vague étude à dû



De rares voitures regardent le train passer. Photo JFK

être réalisée. Et puis à Forbach, les cyclistes sont légions, c'est bien connu, surtout avec une petite cariole pour transporter sa valise...

Malgré ces questions, et dix votes contre et huit abstentions, le point a été accepté. L'effet Tour de France sûrement.

D'autant plus savoureux que peu avant, les élus ont voté pour la prise en charge du déficit d'exploitation du parking ICE (voitures celui-là). Pour l'année 2009, il s'élève à 24 218 € ! En effet, dans le cadre de la réalisation du pôle d'échanges, la Caf a aménagé un parking de 110 places dédié aux usagers de la ligne à grande vitesse. La gestion en a été déléguée à la société Vinci parc. En 2008, le déficit d'exploitation était de 37 600 €, pris en

charge par la Caf. Une paille ! Les élus ont cependant voté pur la reprise par la Caf de la gestion du parking à compter du 1er janvier 2011. Tout en ayant noté que « malgré des actions de communication et de signalétique menées par la communauté d'agglomération et de l'ouverture de ce parking à des locations longue durée pour une clientèle sans lien avec l'utilisation du train (sic !), aucune augmentation du taux d'occupation du parking n'est observée en 2010 (re-sic !). »

Faut dire qu'à un euro par heure, ça fait cher. Une façon insidieuse d'inciter les voyageurs à venir en vélo ? Sinon, on peut toujours imaginer y mettre les caravanes des gens du voyage...

Bertrand Baud.

Les points positifs de l'Eurodev center

Lors de la réunion de lundi soir, les élus ont enregistré avec satisfaction le rapport d'activités de l'Eurodev center. Les principales missions de la pépinière se déclinent autour de cinq activités : la détection de projets d'entreprises à caractère innovant ; la sélection et l'évaluation de projets de créations d'entreprises ; l'accompagnement en phase de lancement et de développement de l'activité ; la gestion de la sortie de la pépinière.

En 2009, 87 porteurs ont été reçus et accompagnés au sein de la pépinière, dont 14 susceptibles de correspondre aux

critères d'entrée. Trois entreprises ont finalement été intéressées.

Au 31 décembre 2009, le taux d'occupation des locaux était de 45 % pour la partie bureau et de 25 % pour la partie ateliers.

En plus de cas activités traditionnelles, la pépinière a également accueilli près de dix manifestations à caractère économique.

A noter que pour l'année 2010, en cours, les chiffres sont encore plus positifs. Le président de la Caf a salué « l'engagement et le travail réalisé par le directeur, Laurent Damiani ».



L'Eurodev Center participe au développement économique. Photo Jean-François Keller.

Transports : la via media retenue

Ce projet aurait été la Rolls Royce du transport », assure Gérard Mittelberger. « Mais, faute d'une capacité de financement suffisante, nous avons revu notre ambition à la baisse ; dans un premier temps », indique le maire de Petite-Rosselle. L'objet de son intervention concernait le renouvellement du réseau de transport. Lors d'une précédente réunion, le conseil communautaire avait choisi l'exploitation en régie du service public du transport. « Afin de concilier la souplesse que garantit un fonctionnement en régie avec la volonté de dynamiser l'offre de service », les élus ont souhaité que l'exploitation du service soit définie par un contrat d'objectifs liant la Caf et la régie de transports.

L'offre de transports a donc été basée sur les critères suivants : simplification des tracés, hiérarchisation de l'offre, amélioration de la lisibilité générale de l'offre, transport des scolaires en priorité sur les lignes régulières. Or le premier scénario

défini par le comité de pilotage a été jugé au-dessus des possibilités financières. « Suite à des discussions, nous avons abouti à un scénario intermédiaire. »

L'offre kilométrique est en progression de 30 %. La mise en place, en complément de l'offre de TIM, de trois nouvelles lignes permet de garantir deux allers-retours quotidiens vers Forbach pour l'ensemble des communes. La participation de la Caf augmente de 560 000 € par an. La mise en place de ces nouvelles lignes sera accompagnée par le renouvellement de la grille tarifaire. Le billet à l'unité est à 1,10 € ; le carnet de dix voyages à 9 € ; la carte de dix voyages à tarif réduit (CMU, plus de 60 ans et non imposables, Rmistes) : 6 € ; mensuel libre circulation à tarif réduit : 15 € ; annuel libre circulation : 300 € ; mensuel scolaire : 9 € ; mensuel scolaire libre circulation : 15 € ; mensuel étudiant : 20 € ; carte soleil (moins de 26 ans) : 15 €.



Une nouvelle grille tarifaire va entrer en application. Photo Jean-François Keller.